

Les subsides

C'était sa position à ce moment-là: «Nous ne discutons jamais de libre-échange». Rappelez-vous en, monsieur le Président, parce que j'y reviendrai plus tard. Il a ajouté:

Une amélioration du commerce ou des accords commerciaux influera non seulement sur nos relations commerciales avec les États-Unis mais aussi sur celles avec nos alliés, sur le GATT... (dont le Canada est membre).

[Français]

Je vais en lire davantage, monsieur le Président. Un petit peu plus tard, dans le journal *Le Devoir* cette fois, le 8 juillet 1985, le premier ministre disait: «Je suis d'accord... avec l'expression «amélioration des relations commerciales», mais pas avec le terme «libre-échange». C'est intéressant de voir comment s'est effectuée cette transformation du premier ministre.

Voyons maintenant le 18 juillet 1985...

• (1610)

[Traduction]

Ce jour-là, le premier ministre disait: «Dans un document publié en janvier dernier qui lançait officiellement un débat sur le libre-échange, le gouvernement a continué à parler d'un accord bilatéral global sur le commerce.»

Voyons ce qui s'est passé. Nous voulions améliorer le commerce; nous avons déclaré que nous ne discutons pas de libre-échange; on a ensuite parlé de l'amélioration des relations commerciales pour arriver finalement à un accord bilatéral global sur le commerce. Cela s'est produit au cours d'une période d'environ un an et demi. Nous voyons que la position du premier ministre s'est modifiée progressivement.

Nous avons eu un débat sur le libre-échange au mois de mars de cette année. Je voudrais paraphraser ce que le premier ministre a déclaré à ce moment-là à propos de ce que nous entreprenons avec les États-Unis: «Nous entamons des négociations en vue de conclure un accord commercial aux termes de l'article 24 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.»

Quand j'ai entendu le premier ministre faire ces remarques en mars, je suis parti immédiatement, et je regrette d'avoir manqué une partie de son discours mais je l'ai lu le lendemain, et je suis allé à la bibliothèque du Parlement chercher un exemplaire de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Monsieur le Président, connaissez-vous le titre de l'article 24? Il s'intitule «Application territoriale, trafic frontalier, unions douanières et zones de libre-échange». Ce n'est pas mal pour un gars qui ne négociait pas du tout d'accord de libre-échange, il n'y a pas si longtemps. Il ne voulait même pas qu'on emploie ce mot en sa présence parce que ça le choquait. Vous souvenez-vous, monsieur le Président, qu'il a déclaré au *Globe and Mail* le 1^{er} juin 1983 qu'il ne voulait pas qu'on parle de libre-échange en sa présence et qu'il ne voulait pas en parler.

Qu'est-il arrivé au premier ministre entre-temps? Quand il chantait avec le président le 17 mars 1985 à Québec cette fameuse chanson qui a causé des dommages irréparables à mon appareil de télévision, il lui est arrivé quelque chose pour que l'opinion qu'il avait en 1983 devienne ce qu'elle est aujourd'hui.

Mme Mailly: J'espère que vous n'avez pas d'électeurs irlandais parce que la chanson s'intitulait «When Irish Eyes are Smiling».

M. Boudria: J'entends encore la députée de Gatineau (M^{me} Mailly) faire du bruit de l'autre côté du parquet. J'attends toujours sa contribution à la Chambre, mais je ne me fais pas trop d'illusions parce qu'elle ne fera probablement rien.

Hier, le gouvernement a publié une petite brochure dont j'ai ici un exemplaire. Elle s'intitule *Les négociations commerciales: la clé de l'avenir*. On y trouve les sous-titres suivants: «Les enjeux des négociations, Des emplois prometteurs, Des retombées généralisées, Des règles nouvelles, Un GATT amélioré». Cette brochure sera distribuée au public dans les centres commerciaux.

J'avais l'intention de la lire hier soir dans l'espoir d'en tirer une mine de renseignements. Mais en la voyant, je me suis demandé pourquoi le gouvernement dévoilait ses intentions à cette étape-ci des négociations sur le libre-échange? Les ministériels disent à la Chambre qu'ils ne peuvent pas parler de ce qu'ils négocient pour ne pas affaiblir leur position de négociation. Dans ce cas, pourquoi publient-ils cette brochure sur les négociations sur le libre-échange?

Par ailleurs, comme les négociations ne sont pas terminées, je me demande vraiment si le gouvernement du Canada a été bien sage de dépenser 12 millions de dollars de l'argent des contribuables pour nous convaincre que nous avons tout avantage à vendre notre souveraineté aux Américains. J'ai assez de mal à le comprendre.

Néanmoins, j'ai lu la brochure hier soir. Je tenais à voir ce qu'elle renfermait pour les gens que je suis appelé à représenter à la Chambre des communes. Comme vous le savez, monsieur le Président, je représente une circonscription agricole qui compte maints éleveurs de vaches laitières et quelques agriculteurs qui font le commerce des oeufs et de la volaille. En somme, une agriculture fondée sur la gestion des approvisionnements. J'avais entendu le ministre de l'Agriculture (M. Wise) nous dire par le passé que nous n'allions pas accepter de nous départir de notre système de gestion des approvisionnements. Nous avons vu le premier ministre tourner autour du pot, mais il n'a jamais dit directement que la gestion des approvisionnements n'était pas incluse dans les choses à négocier.

Je me suis dit que la brochure ne manquerait pas de me renseigner sur la gestion des approvisionnements. A la page 15 où il est question de l'agriculture, je lis ce qui suit:

Dans la mesure où nous pourrions progresser dans les négociations canado-américaines pour ce qui est de définir les subventions permises et de réduire d'autres obstacles non tarifaires, dans le cas des règlements relatifs à l'hygiène et aux questions administratives, par exemple, cela contribuera à la résolution de ces problèmes dans le cadre de négociations multilatérales.

Jusqu'à maintenant, tout comme vous, probablement, monsieur le Président, je me demande ce que cela peut bien avoir à faire avec l'agriculture. Je poursuis:

Dans le contexte bilatéral, nous ne négocions pas le statut des offices de commercialisation de produits agricoles

Un peu plus loin:

Le Canada et les États-Unis ont l'un et l'autre une façon de commercialiser leurs produits agricoles qui correspond aux besoins de leur pays respectifs. De par leur nature, les questions de commerce extérieur dans le domaine agricole sont essentiellement globales.